



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230331-437-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°437/2023

OBJET : Compte de Gestion 2022

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Communauté de Communes du Clermontais.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Exposé : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Madame la Présidente après s'être assurée que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 202 qui s'établit comme suit :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Reste à Réaliser 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	42 876.30 €	0.00 €	1 172.01 €	0.00 €	44 048.31 €
Fonctionnement	239 420.30 €	0.00 €	- 118 100.46 €	0.00 €	121 319.84 €
TOTAL	282 296.60 €	0.00 €	- 116 928.45 €	0.00 €	165 368.15 €

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	45 962.78 €	637 467.48 €	
Titres de recettes émis (b)	2 438.01 €	406 693.76 €	
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	2 438.01 €	406 693.76 €	

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

Berger
Lévraut

ID : 034-253403604-20230331-437-DE

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 962.78 €		
Mandats émis (f)	1 266.00 €	525 319.22 €	
Annulations de mandats (g)	1 266.00 €	525.00 €	
Dépenses nettes (h=f-g)		524 794.22 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	1 172.01 €	- 118 100.46 €	- 116 928.45 €
(h-d) Déficit			

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2022.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 31 mars 2023

La Présidente

Marie PASSIEUX